



Extraits des règlements fédéraux relatifs aux classements (chapitre IV) :

1.1 - Séries :

Le classement est composé de 3 séries. La série Nationale qui comprend les joueuses numérotées de 1 à 300 au nombre de points et les joueurs numérotés de 1 à 1000 au nombre de points.

La série Régionale qui comprend 6 échelons :

	MESSIEURS	DAMES
25	1800 points à numéro 1001 aux points	1450 points à numéro 301 aux points
30	1700 - 1799 points	1350 - 1449 points
35	1600 - 1699 points	1250 - 1349 points
40	1500 - 1599 points	1150 - 1249 points
45	1400 - 1499 points	1050 - 1149 points
50	1300 - 1399 points	950 - 1049 points

La série Départementale qui comprend 9 échelons :

	MESSIEURS	DAMES
55	1200 - 1299 points	850 - 949 points
60	1100 - 1199 points	750 - 849 points
65	1000 - 1099 points	650 - 749 points
70	900 - 999 points	550 - 649 points
75	800 - 899 points	450 - 549 points
80	700 - 799 points	350 - 449 points
85	680 - 699 points	330 - 349 points
90	660 - 679 points	310 - 329 points
NC	< 660 points	< 310 points

10.1 - Le calcul des points échangés :

Pour chaque partie jouée, l'ordinateur compare le nombre de points respectif de chaque joueur pour la période en cours et calcule les points exacts à transférer. Ceux-ci dépendent de l'écart de points entre les deux joueurs et de l'importance de la compétition considérée selon le tableau ci-dessous (coefficient = 1)

COMPTAGE DES POINTS				
Résultat Ecart de points	VICTOIRES NORMALES	DEFAITES NORMALES	VICTOIRES ANORMALES	DEFAITES ANORMALES
0 - 24	6	-5	6	-5
25 - 49	5,5	-4,5	7	-6
50 - 99	5	-4	8	-7
100 - 149	4	-3	10	-8
150 - 199	3	-2	13	-10
200 - 299	2	-1	17	-12,5
300 - 399	1	-0,5	22	-16
400 - 499	0,5	0	28	-20
500 et +	0	0	40	-29